



CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange

Salariés Orange France SA : Comprendre et défendre votre augmentation 2011

Pour 2011, l'enveloppe moyenne d'augmentation sera de 2,5%.

Vous êtes non-cadre (niveau B, C, D)

Une augmentation collective pour tous

1,5% du salaire brut de base au 31 décembre 2010 avec un **minimum d'augmentation garanti de 300 euros bruts** annuels pour une activité à équivalent temps plein.

La fourchette d'augmentation se situera entre 0 et 5% du salaire de base.

Cette mesure générale prendra effet au 1^{er} janvier 2011 et sera donc versée sur la paie de juin avec rattrapage depuis le 1^{er} janvier, calculée en fonction de votre salaire brut mensuel au 31/12/2010:

Une augmentation individuelle

1% en moyenne, **soumise à l'appréciation managériale**

Ces deux mesures s'appliqueront dans l'ordre chronologique suivant : mesure générale puis mesure individuelle.

Une prime complémentaire

200 € bruts (base annualisée temps plein) est versée en une fois au 1^{er} juillet 2011 à l'ensemble de ces personnels.

Mesures additionnelles

Evolution professionnelle :

Une enveloppe de **0,15%** des salaires de base au 31 décembre 2010 sera dédiée aux évolutions professionnelles au sein d'un même groupe d'emploi pour les collaborateurs.

Personnels sous-positionnés

Pour les **salaires inférieurs à 23 000 euros, un budget de 0,2%**

Personnels en DA

Afin de faciliter l'accès au niveau DBIS de ces salariés une enveloppe spécifique correspondant à **10 promotions** est réservée pour 2011. **Les dossiers de candidature seront proposés par les managers** sur la base de l'évaluation faite lors de l'entretien annuel, l'attention étant particulièrement portée sur les compétences et l'aptitude à évoluer sur un poste de cadre.

Mesures d'accompagnement des promotions

Augmentation minimale garantie :

3% minimum d'augmentation du salaire brut, lors d'une promotion pour éviter les promotions « perdantes »



CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange

Salariés Orange France SA : Comprendre et défendre votre augmentation 2011

Vous êtes cadre (niveau Dbis, E, F, G)

Augmentation collective : 500 € bruts pour tous

Pour une activité à temps complet. Le budget de cette mesure correspond à une progression moyenne en niveau de **1,1%**.

Augmentation individuelle

1,4% en moyenne, soumise à l'appréciation managériale
La fourchette d'augmentation se situera entre 0 et 7% du salaire de base.

Mesures additionnelles de rattrapage

Personnels sous-positionnés : cadres ayant un salaire inférieur à 35 000 €

un budget de 0,5% est alloué afin de diminuer l'écart entre le salaire de base et le seuil de 35 000 euros.

Les personnes concernées bénéficient ainsi d'une mesure d'augmentation garantie supplémentaire égale à 5% de l'écart entre 35 000 euros et leur salaire de base (base annualisée temps plein au 31 décembre 2010).

Evolution professionnelle :

Cadre Dbis :

Une enveloppe de **0,15%** des salaires de base au 31 décembre 2010

Cadre E

Une enveloppe de **0,1%** des salaires de base au 31 décembre 2010

Contactez vos représentants

Vos correspondants CFE-CGC/UNSA

Danielle Borot 06 38 48 52 87
Bernard Chatard 06 82 85 69 44
Fatima Hamadi 06 73 71 94 33

24h/24 et 7J/7 ligne SOS salariés



Cadres et non cadres, plus d'infos sur :
www.cfecgc-uns-ft-orange.org

nos lettres :

- Comprendre & Agir
- Épargne & actionariat salariés

pour vous abonner : secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org

nos blogs :

- www.telecoms-media-pouvoir.net
- www.adeas-ftgroup.org